

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député demande-t-il qu'ils soient déposés ou qu'ils fassent partie du hansard?

M. McGrath: Qu'ils paraissent en appendice au hansard.

M. Corbin: Le député demande qu'ils figurent en appendice au hansard?

M. l'Orateur suppléant: Le député a-t-il la permission de verser ces chiffres en appendice au hansard?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Seront-ils joints en appendice au hansard ou feront-ils partie du discours du député?

M. l'Orateur suppléant: Si le secrétaire parlementaire y consent, j'expliquerai que, selon l'usage, car c'est le point que soulève le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ces renseignements figurent en appendice au hansard au lieu de faire partie du discours. L'impression du hansard devient un sujet de préoccupation si l'on insère des documents volumineux dans le cours du discours lui-même. Si les députés partagent mon avis à ce sujet, moyennant le consentement du secrétaire parlementaire, la Chambre devrait ordonner que les renseignements soient imprimés en appendice au hansard. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voir en appendice le texte du document précité.]

M. Corbin: Merci, monsieur l'Orateur. Pour la seule année financière 1970-1971, nous avons dix projets à frais partagés pour Terre-Neuve dont cinq pour la côte ouest. Il s'agit de travaux expérimentaux intéressant les crabes de l'Atlantique et les moules, de travaux d'exploration pour les crabes et les moules de la baie de Barrie à Saint-Antoine, d'un relevé des ressources en moules d'Irlande dans la région de Port-au-Port et de Cap-Saint-Georges, d'une étude des ressources en anguilles et d'opérations expérimentales de sennage double dans la région de Port-aux-Choix, en vue de la conversion future des bateaux si c'est commercialement faisable.

Les cinq autres projets concernent d'autres régions de Terre-Neuve. Ce sont la recherche des anguilles de sable et des capelans sur les Grands bancs et au large de la côte sud, la mise au point de pièges à capelans et à maquereaux et d'embarcations de pêche sur les côtes sud et sud-est, une étude des eaux intérieures portant sur les ressources commerciales en moules et en palourdes sur la côte est, une étude de rentabilité du transport aérien du poisson frais vers les marchés continentaux et d'outre-mer et un recyclage technique des pêcheurs. Ce dernier projet prévoit l'échange, entre pêcheurs, de renseignements sur les progrès, les techniques et les équipements afin d'améliorer les connaissances techniques de ces derniers.

Puis il y a le service des appâts de Terre-Neuve. Ce service prévoit des entrepôts de boîtes destinés aux pêcheurs terre-neuviens et répartis stratégiquement dans la province. C'est un programme provincial dont le gouvernement fédéral avait pris la responsabilité aux termes de l'Union.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne parviens pas à établir de rapport entre le discours du secrétaire parlementaire et la résolution dont nous sommes saisis. Il semble nous faire actuellement l'énumération complète de toutes les activités de son ministère à Terre-Neuve. Je prie respectueusement Votre Honneur de demander au secrétaire parlementaire de traiter de la résolution.

M. l'Orateur suppléant: J'ai écouté avec attention le secrétaire parlementaire dont les remarques concernaient en général la pêche dans les provinces atlantiques. Peut-être pourrait-il en revenir dès que possible à la discussion du fond de la résolution à l'étude.

M. Corbin: Je vous remerciais volontiers, monsieur l'Orateur, mais en toute déférence je dois souligner que les diverses activités des pêcheurs à Terre-Neuve sont reliées au point qu'il est impossible de considérer une disposition indépendamment de ces diverses activités. Je tente de signaler aux députés que même si j'ai tendance à être d'accord en principe avec les remarques du représentant, il existe des raisons pour convenir que le ministère travaille dans le sens qu'il désire. J'arriverai bientôt à ce point, monsieur l'Orateur.

Le programme de prêts aux pêches de poisson de fond pour 1969-1970 a été conçu pour surmonter les problèmes des sociétés de traitement du poisson qui subissent une pénurie de capital courant et qui sont incapables d'obtenir des fonds par l'entremise de sources commerciales régulières. Dans les cinq provinces du littoral, et cela comprend le Québec, il y a 42 sociétés participantes, dont 17 à Terre-Neuve, avec des prêts globaux de plus de 3 millions et demi de dollars, dont 2 millions à Terre-Neuve.

La responsabilité fédérale en vertu du programme de réinstallation des ménages de pêcheurs à Terre-Neuve, et cela se rapporte directement aux remarques du député, commencée en 1965, a été transférée au cours de l'année du ministère des Pêches et des Forêts au ministère de l'Expansion économique régionale. Une nouvelle entente fédérale-provinciale vient d'être négociée pour prolonger le programme de cinq autres années. Les dépenses fédérales au titre du programme de réinstallation des ménages au 31 mars 1970 se sont élevées à plus de 5 millions de dollars. Un autre montant de 2 millions et demi de dollars est contenu dans les prévisions budgétaires de l'année courante.

• (5.20 p.m.)

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député en appelle au Règlement.

M. McGrath: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je vous dis que le programme de réinstallation des familles et tous les détails que donne le secrétaire parlementaire n'ont absolument rien à voir avec la résolution dont la Chambre est saisie.

M. l'Orateur suppléant: Le lien est assez vague, je pense, mais comme je ne connais pas très bien le pro-